

CONSEIL INTERCOMMUNAL

QUESTIONS DE LA COGEST AU COMITE DE DIRECTION DE L'ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE RIVIERA RELATIVE AU PREAVIS N° 01&02/2025 SUR LES COMPTES 2024 ET LE RAPPORT DE GESTION 2025.

Monsieur le Président du Comité de direction, Monsieur le Directeur,

La Commission de gestion (COGEST) s'est réunie le mardi 15 avril 2025, lors de cette séance elle était représentée par les personnes ci-dessous.

Communes	Membres	
Blonay-St-Légier	Julien DECOMBAZ	Présent
Chardonne	Anne DUCRET	Présente
Corseaux	Jacques MARMIER	Présent
Corsier	Nicolas LUYET	Présent
Jongny	Rodrigo LEAL	Présent
La Tour-de-Peilz	Piero NEGRO	Présent
Montreux	Yanick HESS	Présent
Vevey	Muriel HIGY-SCHMIDT	Présente
Veytaux	Alexandre KOSCHEVNIKOV	Présent

La Commission de gestion vous soumet ci-après ses questions concernant les préavis cités en titre, nous vous invitons à répondre directement dans ce document et à fournir les éventuelles annexes que vous jugerez nécessaire.

Question sur le préavis N° 01/2025

<p>Page 4 Restitutions financières</p>	<p>Question : Vous précisez dans le préavis que les communes membres bénéficieront d'un remboursement de CHF 9.65 millions. Ce transfert d'argent est-il nécessaire ne pourrait-on pas simplement établir un décompte et ajusté les futurs versements en conséquence ?</p> <p>Réponse : Non, ce transfert n'est pas nécessaire. Nous pourrions très bien déduire le montant concerné des futurs acomptes. Toutefois, les acomptes étant mensuels, il faudrait alors communiquer et planifier avec les différents trésoriers quand et quelle première somme (ajustée en conséquence) serait versée. Cette coordination pourrait en pratique créer quelques difficultés.</p>
<p>Page 7 Pay by phone</p>	<p>Question : Nous constatons une adhésion de plus en plus prononcée pour ce mode de paiement des places de parc. L'ASR est-elle en mesure de quantifiée le gain en termes d'avantage administratif pour l'association ?</p> <p>Réponse : Le gain en termes d'avantage administratif pour l'ASR est difficilement quantifiable. Néanmoins, les avantages générés par le paiement dématérialisé du stationnement sont indéniables, tant administrativement que sur un plan plus opérationnel. Parmi ces avantages, l'on citera notamment la limitation des actes administratifs liés aux récoltes de monnaie dans les horodateurs. La diminution de la fréquence de ces récoltes permet également à nos Assistants de sécurité publique de se consacrer à d'autres missions au profit de la population. La moindre utilisation des horodateurs a aussi pour corollaire la réduction du nombre d'interventions techniques liées à des dysfonctionnements de ces appareils.</p>
<p>Page 12 Autorités et personnel</p>	<p>Question : Le préavis met en lumière des charges de personnel maîtrisées générant une économie de CHF 1.193 million (-3.6%). En page 27 du rapport de gestion un graphique nous montre qu'au 31.12.2024 les ETP à l'ASR sont 224.4 et que le budget en prévoyait 231.5. Lors du dernier exercice la COGEST avait émis le souhait d'avoir une visibilité plus fine dans le temps et par service du nombre d'ETP en poste mois par mois. Cette information n'est pas disponible dans les documents fournis pourriez-vous nous fournir sous forme de graphique et/ou de tableau ces données ?</p> <p>Réponse : Un tableau conforme à la demande est annexé.</p>

<p>Page 12 Biens, services, marchandises....</p>	<p>Question : Une économie de CHF 362'000 est relevée pour ce poste. Cette économie est liée avec le projet de future nouvelle infrastructure informatique ?</p> <p>Réponse : Non, cette économie de CHF 362'000 n'est pas directement liée au projet de la nouvelle infrastructure informatique. L'idée générale derrière ces économies est une démarche qui consiste à envisager de manière plus rigoureuse les budgets liés aux projets et à ne pas remplacer systématiquement du matériel encore fonctionnel. Voici quelques exemples d'éléments spécifiques ayant contribué à ces économies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 601.01.3151.01 : Entretien du site web en raison de faibles interventions du fournisseur. • 601.3111.01 : Projet « Factures ASR à transférer sur Innosolv » non réalisé, la priorité ayant été donnée à MCH2. • 605.3111.01 : Report du renouvellement de 4 postes de travail. • 650.3111.01 : Aucun poste de travail renouvelé sur ce service.
<p>Page 13 Biens, services, marchandises....</p>	<p>Question : Il est écrit dans le préavis : « <i>Enfin, les loyers (3161) sont également légèrement sous budget, avec CHF 1.326 millions dépensés contre CHF 1.366 millions prévus, soit une économie de CHF 40'750, en partie liée aux travaux effectués à Vevey.</i> » Des travaux ne devraient-ils pas plutôt engendrés une hausse de loyer de la part du bailleur ?</p> <p>Réponse : Pendant la durée des travaux nous avons bénéficié d'une réduction de loyer liée notamment aux nuisances supportées par notre personnel. Cette réduction a perduré au-delà des délais prévus en raison des retards accumulés lors du chantier.</p>
<p>Page 22 Répartition coût total Sécurité Riviera (600 à 66)</p>	<p>Question : La commune de Chardonne ne devrait pas figurer dans la liste des communes concernées par l'office de stationnement. En lieu et place devrait figurer Corseaux. Pourriez-vous confirmer ce point ? De plus, nous souhaiterions une explication lors de la prochaine séance de la dernière phrase de ce paragraphe, en effet nous ne comprenons pas le mécanisme décrit.</p> <p>Réponse : En effet cela est bien une coquille.</p>

Page 23

Avant dernière
ligne

Question : Le montant reporté semble avoir fait l'objet d'une coquille, le montant devrait être de 19'820'671.49 et non 19'820'671.10 si l'on se réfère au premier tableau en page 4.

Réponse :

En effet le montant aurait bien dû être de 19'820'671.49.

Question sur les comptes 2024

<p>Page 3 601.4221</p>	<p>Question : La COGEST souhaite saluer ces revenus exceptionnels de 44'289.81. La trésorerie largement bénéficiaire de l'ASR a permis d'obtenir ce résultat, cependant nous pensons que ce résultat est aussi à mettre au crédit de M. Wandflüh.</p> <p>Réponse : Merci.</p>
<p>Page 8 603.3065</p>	<p>Question : Gilet pare-balles non acquis : Question : s'agissait-il de nouveaux équipements ou de remplacements ?</p> <p>Réponse : Il s'agit de matériel de remplacement qui n'a finalement pas eu à être changé.</p>
<p>Page 8 603.3116</p>	<p>Question : Nous pouvons lire dans les commentaires : <i>« L'économie de 48.1% (30'189.87 CHF) résulte principalement de l'annulation de l'achat de "bodycams" pour un montant estimé à 25'000 CHF, expliquant la majeure partie de cet écart. »</i> Pourquoi ce matériel n'a pas été acheté ?</p> <p>Réponse : Le projet des « Bodycams » est en phase d'évaluation et de tests depuis maintenant plusieurs années au niveau au sein de la Police cantonale. Ce matériel a été plusieurs fois intégré au budget de Police Riviera mais la complexité du projet a rallongé les délais de mise en œuvre. Il a donc été décidé de ne plus les intégrer au budget, mais de passer le cas échéant par une demande de crédit supplémentaire le jour où ce matériel pourra être déployé.</p>
<p>Page 9 603.3181</p>	<p>Question : Ce poste a visiblement été surestimé lors du budget. Il s'agira de prendre en considération ce point pour le budget 2026.</p> <p>Réponse : C'est bien noté.</p>
<p>Page 9 603.3182</p>	<p>Question : Ce poste comprend-il des coûts liés à Polycom ? Que reste-t-il de cette technologie ? Pourriez-vous nous donner quelques informations générales à ce sujet ?</p>

Réponse :

Ce compte comporte les coûts de notre système Polycom facturé par la Police cantonale (environ 130'000.-).

Le réseau Polycom est le système de communication radio sécurisé utilisé par les différentes forces de sécurité et de secours, soit pompiers, ambulances, police, PCi et armée.

A relever :

- Chaque policier possède une radio portable par laquelle la majorité des communications s'opèrent lors des interventions ;
- La gestion technique du réseau est assurée par la Police cantonale.

Un vaste projet à l'horizon 2030-2035, du nom de « Système national mobile de communication sécurisée (CMS) », est en cours afin de renouveler l'ensemble du système de communication des différentes forces de sécurité et de secours suisses - <https://www.babs.admin.ch/fr/cms-fr>.

Page 10
603.4370

Question :

Nous constatons des revenus nettement plus importants que budgétés pour ce poste, pourriez-vous nous fournir une analyse plus détaillée concernant ces revenus.

Nous aurions notamment souhaité connaître la nature des amendes (radar, parking.....) et les jours de la semaine concerné pour comprendre qu'elle est l'impact des places de parc payantes le dimanche par exemple.

Un tel montant mérite une attention particulière par rapport à la gestion financière de l'ASR et des moyens à mettre en œuvre pour remédier à des situations qui pourraient être pénalisantes pour la population victimes de comportements inadéquats.

Réponse :

Voici les revenus des radars mobiles et des appareils SAT (Surveillance Automatique du Trafic) :

2023 : Radars mobiles : 474'820.- + SAT : 632'970 = 1'107'790.-

2024 : Radars mobiles : 649'430.- + SAT : 566'810.- = 1'216'240.-

Donc environ 110'000.- sur les 230'000.- d'augmentation sont expliqués par l'augmentation de ces revenus.

Le reste provient de l'augmentation des amendes d'ordre liées au stationnement. Cette augmentation est probablement due à une présence plus soutenue sur le terrain des ASP en 2024. Effectivement, nous avons pu bénéficier d'un ETP supplémentaire et seul un nombre restreint de collaborateurs ont dû suivre la formation d'ASP à l'Académie de police. Ci-dessous l'évolution de l'effectif des ASP durant les deux dernières années :

2023 : ~16 ETP (absence de 4 ASP pour formation à l'académie, soit 36 semaines d'absence)
2024 : ~17 ETP (absence de 1 ASP pour formation à l'académie, soit 9 semaines d'absence)

Concernant l'impact du stationnement payant les dimanches et jours fériés, il est certainement non négligeable. Toutefois nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des données chiffrées à ce propos dans le bref délai imparti.

Page 28

610.02.3161

Question :

Loyes plus faibles que prévus, même constat que la question sur le préavis en page 13 relevée ci-dessus.

Réponse :

Voir réponse précédente.

Question sur le rapport de gestion 2024.

Page 27	<p>Question : Lors du dernier exercice la COGEST avait émis le souhait d'avoir une visibilité plus fine dans le temps et par service du nombre d'ETP en poste mois par mois. Cette information n'est pas disponible dans les documents fournis pourriez-vous nous fournir sous forme de graphique et/ou de tableau ces données ?</p> <p>Réponse : Un tableau conforme à la demande est annexé.</p>
Page 30	<p>Question : La colonne « ETP amis » correspond-elle au ETP convenus lors du budget ?</p> <p>Réponse : Oui</p>
Page 31	<p>Question : Existe-t-il des cours de formation cybersécurité et maintenance informatique ?</p> <p>Réponse : Les policiers et policières bénéficient d'une telle formation dans le cadre de leur formation continue. Nous n'avons pas encore de telle formation pour l'ensemble du personnel ASR étant donné que nous demeurons dépendants de la Commune de Montreux sur le plan informatique jusqu'au 31.12.2025.</p>
Page 32	<p>Question : Vous parlez dans cette page de la relance du projet de la GED. Pourquoi une relance ? A-t-il été stoppé et pour quelle raison ? Quelles sont les prochaines étapes liées à ce projet ?</p> <p>Réponse : Le projet a été reporté pour différentes raisons. Parmi celles-ci, l'on citera en particulier la refonte complète de notre infrastructure informatique et l'absence prolongée du précédent responsable de l'UTLI. Il est précisé que le projet de la GED sera repris lorsque l'ASR aura pu acquérir sa pleine indépendance sur le plan informatique à compter du 1^{er} janvier 2026.</p>
Page 37	<p>Question : Nous constatons à la lecture de ces graphiques qu'à partir de 2020 les actions proactives de la Police sont constamment en diminution et dans la même période les plaintes pénales sont en constante augmentation. Pensez-vous que cette relation est fortuite ou peut-il exister ?</p>

	<p>Réponse : L'augmentation des infractions au Code pénal (actions réactives) se fait en partie au détriment des actions proactives. De plus, la complexification de certaines procédures liées à certains délits (p.ex. violences domestiques, cybercriminalité) engendre des délais de traitements administratifs qui interviennent également au détriment des actions proactives. Le nombre relativement important de démissions intervenues au sein du service durant le début des années 2020 a provoqué une impossibilité d'engager rapidement des policiers formés susceptibles de notamment participer à des actions proactives. Enfin, il est à noter que la compensation du temps de travail durant les heures de nuit a diminué les heures effectives de travail du policier amplifiant ce phénomène.</p>
<p>Page 42</p>	<p>Question : Nous trouvons à cette page un tableau de synthèse des contrôles radar. Comment expliquer la différence entre les différentes communes et comment sont choisis les lieux de contrôle ?</p> <p>Réponse : Les contrôles radars sont planifiés en fonction des lieux sensibles répertoriés dans les communes (p. ex. à proximité des écoles), de la densité du trafic ainsi que des lieux propices aux excès de vitesse. Un tableau récapitulatif du nombre de contrôles radar par commune est publié chaque année dans le Rapport de gestion de l'ASR.</p>
<p>Page 53</p>	<p>Question : Point 6.4.2 : 3ème ligne : rencontre avec la population de La Tour-de-Peilz afin de présenter toutes les entités qui composent l'ASR. De qui provient l'initiative ? Président du Conseil communal de La Tour-de-Peilz ou tournus des communes membres ?</p> <p>Réponse : À l'origine, l'initiative émane des autorités de la Ville de La Tour-de-Peilz, qui souhaitent faire participer notre Service de police à une rencontre avec les habitants, afin notamment d'évoquer certaines thématiques d'actualité. Nous avons toutefois proposé d'élargir quelque peu le cadre initial, en impliquant également les trois autres services opérationnels (Ambulances, Protection civile et SDIS), ainsi qu'une partie des Services généraux (Office du commerce et des manifestations et Office de la mobilité). Les excellents retours recueillis à l'issue de cette rencontre nous incitent à vouloir réitérer ce type d'expérience, auprès des communes membres qui seraient intéressées par la démarche.</p>

Question :

Il est écrit dans le rapport :

« La campagne commune de recrutement au niveau romand, planifiée tous les premiers jeudis du mois de novembre, a permis d'engager une trentaine de nouvelles recrues qui rejoignent le SDIS après avoir suivi le cours cantonal de formation de base. »

Y-a-t-il des possibilités d'intégrer des recrues complémentaires en cours d'année ?

Quelques commissaires considèrent que l'approche actuel de concentrer le recrutement en une seule fois durant l'année pourrait conduire à la perte de jeunes qui seraient prêt à s'investir mais qui pour une raison ou une autre ne sont pas manifestés lors la journée « officielle ».

Réponse :

Effectivement ce mode de fonctionnement peut parfois s'avérer problématique car certaines personnes s'intéressent à rejoindre nos rangs en cours d'année et nous ne sommes pas en capacité d'y répondre favorablement. Le problème est lié à la formation de nos recrues car elles doivent obligatoirement suivre le cours de formation de base (au mois de mars) sous l'égide du Canton. Ce cours est la porte d'entrée obligatoire pour pouvoir ensuite rejoindre notre SDIS et débiter le cursus de formation. Il n'est par contre pas rare que certaines personnes se manifestent à d'autres occasions que lors de la journée « officielle ». Nous pouvons toujours procéder à leur recrutement avant l'échéance de la formation de base du mois de mars.

La Tour-de-Peilz, le 11 mai 2025.

Pour la commission :

Piero Negro, président-rapporteur